

FAQ

Adaptation de l'avance sur les frais de chauffage

Pourquoi recevons-nous une augmentation de l'avance sur les frais de chauffage ?

Parce qu'en raison de l'augmentation des prix de l'énergie, il faut s'attendre à ce que les frais de chauffage fassent l'objet de paiements complémentaires à l'avenir.

L'augmentation me protège-t-elle d'un paiement complémentaire ?

Non, l'augmentation réduira la probabilité d'un paiement complémentaire. En tant que société immobilière, nous n'avons toutefois aucune influence sur les développements futurs. De même, il n'est pas possible de prévoir la longueur ou la rigueur de l'hiver.

Que se passe-t-il si je conteste l'augmentation de l'avance sur les frais de chauffage et que je ne la paie pas ?

En principe, nous déconseillons de faire opposition. Nous examinerons toutefois les faits au cas par cas. Dans ce cas, nous souhaitons d'ores et déjà vous informer qu'en cas de non-augmentation de 35 % de l'avance sur les frais de chauffage, nous exigerons le paiement du paiement complémentaire en une seule fois et, si nécessaire, nous engagerons une procédure judiciaire. Un paiement échelonné est exclu.

Qui fait l'objet de l'augmentation de 35 % ?

L'ensemble des locataires de la GWG Rhein-Erft fait l'objet de l'ajustement, indépendamment des montants de facturation des années précédentes.

À partir de quand l'ajustement se fera-t-il sentir ?

À partir de la facturation 2023, que vous recevrez en 2024.

Dois-je agir avant le 01.01.2023 ?

Dans la mesure où vous bénéficiez de prestations de transfert, nous vous prions de soumettre suffisamment tôt l'ajustement du paiement anticipé des frais de chauffage auprès des services concernés.

Si vous nous avez donné un mandat de prélèvement SEPA, nous prélèverons automatiquement le loyer sur votre compte le 3e jour ouvrable du mois. Vous n'avez aucune modification à faire.

Si vous avez mis en place un ordre de virement permanent par l'intermédiaire de votre banque, nous vous prions de l'adapter suffisamment tôt.

Est-il possible de contribuer à la réduction des coûts énergétiques en plus de l'ajustement du prépaiement des frais de chauffage ?

Baisser le chauffage avant de ventiler

Ne laissez pas les fenêtres constamment inclinées, mais aérez-les par intermittence.

Ne pas obstruer l'émission de chaleur des radiateurs.